



➤ **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LES PALOMBES**

Après présentation des comptes de gestion pour l'exercice 2020 pour le budget lotissement, celui-ci est approuvé à l'unanimité, n'appelant ni observation ni réserve de la part du Trésorier sur la tenue des comptes.

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET LOTISSEMENT LES PALOMBES**

Monsieur le Maire rappelle que les budgets pour les lotissements ne donnent pas lieu à affectation d'un résultat, la comptabilité étant basée sur une gestion de stocks.

| <b>BUDGET LOTISSEMENT – BP 2021</b>                     |                     |
|---|---------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>             |                     |
| <b>Articles</b>   | <b>BP 2021</b>      |
| 6045 – Achat d'études                                   | 22 908,00 €         |
| 605 – Travaux   | 161 000,00 €        |
| 65888 – Frais de gestion courante                       | 1 000,00 €          |
| 71355 – Variation du stock                              | 199 607,50 €        |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b>                 | <b>384 515,50 €</b> |
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>             |                     |
| <b>Articles</b>   | <b>BP 2021</b>      |
| 002 – Résultat de fonctionnement reporté                | 0,50 €              |
| 7015 – Vente de terrains aménagés                       | 199 607,00 €        |
| 7552 – Subvention budget principal - Comblement déficit | 995,00 €            |
| 7588 – Produits divers de gestion courante              | 5,00 €              |
| 71355 – Variation de terrains aménagés                  | 183 908,00 €        |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b>                 | <b>384 515,50 €</b> |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>              |                     |
| <b>Articles</b>   | <b>BP 2021</b>      |
| 168748 – Avance budget principal à reverser             | 36 248,50 €         |
| 3555 – Stock final – Terrains                           | 183 908,00 €        |
| <b>Total dépenses d'investissement</b>                  | <b>220 156,50 €</b> |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>              |                     |
| <b>Articles</b>   | <b>BP 2021</b>      |
| 001 – Excédent  | 549,00 €            |
| 168748 – Avance budget principal                        | 20 000,00 €         |
| 3555 – Terrains aménagés – Sortie du stock vendu        | 199 607,50 €        |
| <b>Total recettes d'investissement</b>                  | <b>220 156,50 €</b> |

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION FIXANT LE PRIX DE CESSION AU M<sup>2</sup> DES PARCELLES DU LOTISSEMENT LES PALOMBES**

Monsieur le Maire, lors de la présentation du budget primitif 2021 du lotissement les Palombes à Chervettes, a présenté des dépenses équilibrées par un prix de vente des parcelles au m<sup>2</sup> fixé à 29 € HT.

Les coûts de viabilisation des parcelles ont été estimés, ajoutés aux coûts des frais d'études, frais accessoires et frais de gestion courante, etc. Dans le budget primitif 2021 ont également été intégrées les dépenses réalisées en 2020 qui ont été financés par une avance du budget principal de la commune.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le prix de vente de chaque lot revenant au coût de revient constitutif de la valeur du stock est ainsi arrêté :

| <b>CALCUL DU PRIX DE REVIENT</b>   |   |
|--|---|
| Données physiques  |   |
| 1. Surface aménageable totale  | 9 284 m <sup>2</sup>                    |
| 2. Surface restant dans le domaine public (voirie, espaces verts)                | 2 401 m <sup>2</sup>                    |
| 3. Surface cessible  | 6 883 m <sup>2</sup>                    |
| <b>DONNEES FINANCIERES PREVISIONNELLES</b>                                       |   |
| Chap. 011 – 6045 Achat d'études  | 22 908 € HT                             |
| Chap. 011 – 605 Voirie, VRD...   | 161 000 € HT                            |
| <b>Montant total des dépenses prévues</b>  | <b>183 908 € HT</b>                     |
| Avance du budget principal 2020 sur balance avant écritures de stock au 31/12/20 | 11 951,50 € HT                          |
| <b>Montant total</b>   | <b>195 859,50 €</b>                     |
| <b>Total dépenses / surface cessible</b>   | <b>29 € HT arrondis / m<sup>2</sup></b> |

Ce prix de vente ne sera pas indexé dans la mesure où les travaux n'ont fait l'objet que d'une estimation pour le moment. Il pourra évoluer en fonction du coût réel des travaux.

| <b>PRIX DE VENTE DE CHAQUE LOT</b> |                           |                  |                   |
|------------------------------------|---------------------------|------------------|-------------------|
| N° LOT                             | Surface en m <sup>2</sup> | Prix de vente HT | Prix de vente TTC |
| 1                                  | 855                       | 24 795 €         | 29 754 €          |
| 2                                  | 827                       | 23 983 €         | 28 780 €          |
| 3                                  | 812                       | 23 548 €         | 28 258 €          |
| 4                                  | 870                       | 25 230 €         | 30 276 €          |
| 5                                  | 851                       | 24 679 €         | 29 615 €          |
| 6                                  | 916                       | 26 564 €         | 31 877 €          |
| 7                                  | 913                       | 26 477 €         | 31 772 €          |
| 8                                  | 839                       | 24 331 €         | 29 197 €          |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le prix de vente à 29 € HT le m<sup>2</sup> ou 34,80 € TTC, approuve le prix de vente de chaque lot tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus et lui donne tous pouvoirs en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**➤ DELIBERATION POUR CESSION DES FRAIS D'ETUDES LIES AU LOTISSEMENT – MOUVEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET LOTISSEMENT LES PALOMBES**

Vu les écritures réalisées en 2019 sur le budget principal correspondant aux frais d'études suivies de travaux liées au lotissement Les Palombes, qui ont fait l'objet d'une intégration sur le budget principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2019 créant un budget annexe pour le lotissement Les Palombes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Considérant que des crédits ont été inscrits sur le budget annexe à compter de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire propose de transférer les frais d'études suivants réalisés en 2019 du budget principal sur le budget annexe du lotissement correspondants aux frais d'études dans le cadre de l'établissement du permis d'aménager du lotissement, pour un

montant total de 7 908 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à transférer ces frais d'études pour un montant de 7 908 € du budget principal au budget annexe du lotissement Les Palombes. Les écritures pourront être réalisées sur l'exercice 2021.

## ➤ DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR 2021

### ° Demande de subvention auprès de l'Etat pour la création d'un préau dans la cour de l'école

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 et de la DSIL 2021, concernant le projet de création d'un préau dans la cour de l'école. La création d'un préau dans la cour de l'école primaire permettra d'accueillir les enfants dans des conditions optimales, par tous temps, que ce soit pendant les récréations ou le temps périscolaire.

L'opération consiste en la construction d'un préau neuf de 42 m<sup>2</sup> environ dans la cour de l'école primaire afin de doubler la capacité d'accueil de l'existant. Il sera adossé dans l'angle de murs formé par les deux bâtiments recouvrant l'accueil périscolaire et le bloc sanitaire.

La structure poteaux/poutres sera en bois avec charpente bois et tuiles canal en terre cuite dans le prolongement et l'esthétique de l'existant. Deux puits de jours seront intégrés dans la couverture afin de permettre un bon éclairage naturel du préau et des salles des bâtiments adjacents. La lumière naturelle sera complétée par un système d'éclairage par rampes sur détection alimenté depuis le tableau électrique de l'accueil périscolaire.

La gestion des eaux de pluie sera réalisée en zinc (noue, gouttière demi-ronde et descentes). La sous face de la charpente sera équipée d'un faux plafond rampant acoustique destiné à limiter la résonance.

Les travaux sont prévus dans l'été 2021. Ils ont été chiffrés et la dépense totale HT s'élève à 17 331,32 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux 2021 à hauteur de 30 % dans la catégorie « Enfance – Jeunesse – Bâtiments scolaires » et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 « Grandes priorités » à hauteur de 50 % dans la catégorie « Création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires ». La dépense sera inscrite au budget primitif principal de la commune 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021 et de la D.S.I.L. 2021 et adopte le plan de financement prévisionnel suivant concernant les travaux de création d'un préau dans la cour de l'école :

|                        |            |
|------------------------|------------|
| - D.E.T.R. (30%)       | 5 199,40 € |
| - D.S.I.L. (50%)       | 8 665,66 € |
| - Fonds propres (20 %) | 3 466,26 € |

### ° Demande de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la création d'une aire de jeux à Chervettes

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 et auprès du Département au titre du fond d'aide à la revitalisation des petites communes, concernant le projet de création d'une aire de jeux à Chervettes. Le projet a été sollicité par le Conseil Municipal Jeunes nouvellement élu.

La commune déléguée de Chervettes disposait d'une aire de jeux pour enfants mais elle a dû être fermée au cours de l'année 2020 suite au passage de la commission de sécurité.

Elle était située dans un endroit peu propice à une forte fréquentation.

La création d'une aire de jeux en extérieur pour une municipalité est un formidable vecteur de valeurs universelles (solidarité, éducation, santé, ...), familiales et conviviales. Ces aires collectives sont des espaces publics favorisant le « vivre ensemble » au cœur du village. Elles encouragent le tissage des liens sociaux entre les enfants et plus généralement entre les familles. Source d'épanouissement pour les enfants et d'interaction pour les adultes, l'aire est avant tout un lieu de vie et d'échanges accessible à tous.

L'aire de jeux sera implantée dans le parc de l'ancienne mairie de Chervettes. Cette nouvelle implantation présente de nombreux avantages : accès parking à proximité, présence de toilettes publiques. Le site est sécurisé par rapport à la départementale, il sera libre d'accès et permettra une liberté d'usage des équipements, harmonieusement intégrés dans l'espace public.

Le projet repose sur l'implantation de 3 structures avec la pose au sol d'un « Sécurigrass » (nid d'abeilles nattes qui est installé sur l'herbe ou dans la terre pour fournir une protection des jeux pour enfants). Ce sol amortissant qui favorise la pose du gazon a de nombreux atouts (coût faible, possibilité de poser sur un sol existant, facile d'installation, écologique et durable, résistant et facile d'entretien). Ce produit est homologué et peut se poser directement sur le sol existant.

L'aire de jeux sera également composée d'une plateforme en enrobé permettant dans un premier temps de pratiquer le roller et,

dans un second temps, le skateboard/trottinette avec l'acquisition de quelques équipements.

Les travaux sont prévus dans l'été 2021. Ils ont été chiffrés et la dépense totale HT s'élève à 21 813,05 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 25 % dans la catégorie « Patrimoine communal – Équipements sportifs, culturels ou touristiques ». La dépense sera inscrite au budget primitif principal de la commune 2021.

Madame Alexandra ROUARD intervient et se pose la question sur la possibilité d'une aide éventuelle de la CAF pour ce projet. La question reste à étudier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021 et du fond départemental d'aide à la revitalisation des petites communes et adopte le plan de financement prévisionnel suivant concernant les travaux de création d'une aire de jeux à Chervettes :

|                        |            |
|------------------------|------------|
| - Département (35%)    | 7 634,57 € |
| - D.E.T.R. (25%)       | 5 453,26 € |
| - Fonds propres (40 %) | 8 725,22 € |

### ➤ DEMANDES DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN PLAFOND ACCOUSTIQUE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'accessibilité du restaurant scolaire prévus depuis 2018 n'ont pas pu être encore réalisés. Ils sont programmés pour les vacances de printemps.

Monsieur le Maire propose de prévoir, à l'occasion de ces travaux, de poser un plafond acoustique afin de limiter les effets de résonance et de garantir un confort supplémentaire pour les jeunes convives.

Les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires du Printemps. Ils ont été chiffrés et la dépense totale s'élève à 2 688 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention au Département au titre du Fond d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré à hauteur de 30 %. La dépense sera inscrite au budget primitif principal de la commune 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Département et adopte le plan de financement prévisionnel suivant concernant les travaux d'installation d'un plafond acoustique :

|                        |            |
|------------------------|------------|
| - Département (30%)    | 806,40 €   |
| - Fonds propres (70 %) | 1 881,60 € |

### ➤ PROPOSITION DE VENTE DU CAMION-BENNE COMMUNAL IVECO ET FIXATION DU PRIX

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition le 23 janvier 2018 d'une camionnette IVECO pour un montant de 3 500 € appartenant jusqu'alors à la SARL Madeux-Tardy. Cette camionnette a fait l'objet de grosses réparations depuis, et montre de sérieux signes d'usures et de dysfonctionnements mécaniques, ne garantissant pas la sécurité suffisante pour le bien et les personnes. Les travaux qui pourraient être envisagés seraient disproportionnés par rapport à l'âge et à l'état du véhicule.

Monsieur le Maire fait part des propositions de rachat de deux personnes intéressées dont un agent communal. L'autre personne s'étant retirée des négociations, il propose de le céder à l'agent communal pour un montant de 700 € et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette cession.

#### Caractéristiques du véhicule :

Marque : IVECO  
Année : 2002  
Immatriculation : AL-852-LP  
Kms compteur : 181 226 km

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre la camionnette communale IVECO au prix de 700 € à l'agent communal.

### ➤ MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE VANDRE A L'ASSOCIATION FC NACHAMPS : AVENANT N°1

Considérant la convention signée entre les parties pour la mise à disposition du terrain de football de Vandré (17700 LA DEVISE), délibération N° 2020-0511-7 du 05 novembre 2020. Il est rappelé l'article 1 de ladite convention :

*Il n'y aura pas de décompte pour non utilisation ponctuelle sur une semaine, notamment chaque mois commencé sera facturé. Seul un arrêt d'activité lié au contexte sanitaire Covid 19, fera l'objet d'exonération de participation financière.*

*Si toutefois l'association FC NACHAMPS se voyait contrainte de ne plus utiliser les équipements, la commune de LA DEVISE pourra procéder au remboursement d'une période déjà réglée, après que le Maire ait donné son accord sur les circonstances de cette cessation.*

Ainsi que l'article 6 :

*La présente convention est conclue pour une utilisation de deux fois par semaine (le mercredi et le vendredi), à compter du 23 septembre 2020 et jusqu'au 30 avril 2021.*

Vu des annonces du premier ministre le 14 janvier 2021 indiquant l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021 pour une durée minimum de 15 jours,

Vu la demande du président du FC Nachamps en date du 18 janvier 2021 souhaitant annuler les entraînements le mercredi et vendredi pendant la période du couvre-feu et sollicitant l'autorisation de s'entraîner le dimanche matin afin d'assurer une continuité dans la pratique du football,

Vu l'accord du président du VANDRE FOOTBALL CLUB par écrit en date du 18 janvier 2021,

Il est proposé d'autoriser pendant la période de couvre-feu au club du FC NACHAMPS de réduire leurs entraînements à un par semaine le dimanche matin.

En contrepartie, la mairie de La Devise facturera pendant cette période les jours utilisés au prorata des 60 € mensuels convenus initialement pour deux entraînements par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à autoriser l'association FC Nachamps à s'entraîner une fois par semaine le dimanche matin le temps du couvre-feu,
- Autorise Monsieur le Maire à facturer l'utilisation des infrastructures au prorata des 60 € mensuels initialement convenus pour deux entraînements par semaine,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 tel qu'il a été présenté.

## **➤ PROPOSITION DE SUPPRESSOIN DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°53 A CHERVETTES -- MODIFICATION DU PLUIH**

Un acquéreur s'est présenté en mairie avec un projet de permis de construire pour une parcelle située à Chervettes au 1 rue des Brandes, située dans le périmètre de l'emplacement réservé N°53 inscrit au PLUIH. Cet acquéreur a envoyé un courrier à Monsieur le Maire demandant la levée de cet emplacement réservé. Finalement, ce projet ne pourra aboutir pour l'acquéreur qui s'est désisté de la vente.

La délibération prévue est donc ajournée.

## **➤ QUESTIONS DIVERSES**

Les élections du Conseil Municipal Jeunes ont eu lieu le 12 décembre 2020 et les jeunes élus se sont installés le 17 décembre en soirée. A cet effet ont été nommés :

|               |               |
|---------------|---------------|
| Lucas FRITSCH | Maire         |
| Eléa DAVERAT  | 1ère adjointe |
| Louna BAS     | 2ème adjointe |
| Enzo SCHMITT  | 3ème adjoint  |

Le 16 janvier, lors d'une réunion, a été validé l'organigramme, avec la mise en place des 3 commissions : Culture et animation, environnement et aménagement, sports et loisirs. Leurs projets : aire de jeux à Chervettes, avec intégration d'un module skate et d'un panier de basket, ainsi que l'agencement de la salle à l'étage de la mairie de Saint Laurent de la Barrière, qui sera la future salle du Conseil Municipal des jeunes. Un appel est lancé pour récupérer du mobilier (armoire, bureau, table, chaises....).

Monsieur et Madame PETIT ayant cédé le petit bâtiment situé près de l'aire de jeux de l'Obrée, Monsieur HASTER, nouveau propriétaire des « Cabanes du Lac » a pour projet d'y installer une laverie (pour les locations des maisonnettes) et la commune aimerait, dans sa partie, aménager des toilettes (projet porté par la dernière équipe du Conseil Municipal Jeunes). Le raccordement en eau potable et assainissement sera effectué par la RESE. Le projet initial reposait sur des toilettes sèches, mais le coût est jugé trop onéreux.

Un permis d'aménager est en cours pour un terrain de 27 parcelles, situé derrière le lotissement des Acacias à Vandré. La superficie de chaque lot est comprise entre 350 m<sup>2</sup> et 400 m<sup>2</sup>. Cette vente s'est conclue entre un promoteur et un particulier. Au vu des risques d'inondation sur ce terrain, il est suggéré d'y prévoir un bassin de rétention. A noter que la Mairie s'opposera au moins sur quatre parcelles situées en zone naturelle.

Un compromis de vente a été signé pour le bâtiment recouvrant l'ancienne salle polyvalente, dernièrement utilisée pour l'école privée Montessori au PRL Les Jardins de Vandré. La future propriétaire, coach sportif, a le projet d'y aménager un espace bien être et remise en forme. Il pourrait être possible par la suite de mettre à disposition une partie des locaux pour l'organisation de séminaires.

Concernant les travaux d'acheminement de la fibre optique, une réunion a eu lieu à la CDC Aunis Sud le 17 décembre dernier, avec la présence de tous les maires. Monsieur Jean-Benoît LECLERCQ, directeur général de la société « Charente-Maritime Très Haut Débit », société déléguée par le Département pour le déploiement de la fibre. Monsieur LECLERCQ a été missionné pour la couverture de la fibre sur le secteur d'Aunis Sud. Les conditions sanitaires dues à La Covid 19 ont engendré 8 mois de retard.

Le coût total est d'environ 8-9 millions. Pour le moment il n'y aura pas de possibilité d'installation, si le raccordement ne passe pas par des poteaux. Les génies civils existants seront priorités. D'ici septembre-octobre 2021, en principe 80 % des foyers situés principalement dans le bourg de Vandré pourra demander le raccordement. Les hameaux seront servis en un second temps courant 2022.

Concernant les vaccinations proposées par le centre de vaccination de Surgères, il convient de suivre l'évolution des avancées gouvernementales, sachant que le secteur comme beaucoup d'autres a été rapidement en pénurie, ce qui a induit le report d'un certain nombre de rendez-vous déjà programmés.

Monsieur le Maire présente le projet retenu de l'entreprise Koden qui fournit déjà en partie les copieurs de la commune. Le renouvellement du parc des copieurs permettra, avec l'entreprise Koden, de réaliser une économie annuelle entre 500 et 800 €.

Tous les bulletins municipaux ont été distribués par les conseillers municipaux. Monsieur le Maire remercie les concepteurs qui ont permis de réaliser ce bulletin et les élus qui en ont fait la distribution.

Un historien est intervenu à la CDC Aunis Sud, qui travaille actuellement sur le site archéologique de Saint Saturnin du Bois et souhaiterait pouvoir étudier l'histoire des communes de la CDC, en l'occurrence sur la commune de La Devise. Si un groupe de volontaires était intéressé pour travailler sur le sujet, il conviendrait de se faire connaître en mairie.

Un bâtiment acquis par la commune il y a plusieurs années, situé face à l'entrée de l'église, a fait l'objet d'une estimation financière en vue de préparer le budget primitif de la commune 2021. La charpente et la couverture sont en très bon état. L'évaluation du bâtiment et du jardin attenant est estimée entre 30 000 et 33 000 € nets vendeur. Le Conseil Municipal pourra se prononcer sur la vente éventuelle du bien, sans avoir de projet pour ce bâtiment.

Suite au départ à la retraite d'André BRECHOIRE, agent technique communal, la commune souhaite recruter un remplaçant pour ce poste. Monsieur le Maire a reçu un candidat dont le profil semble être adapté, pour un poste à mi-temps. Il reste à formaliser le recrutement.

La séance est levée à 22h30.

Fait à VANDRÉ – LA DEVISE, le 11 février 2021

**Le Maire,  
Pascal TARDY**

